



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche DEFR
Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Palais fédéral est
3003 Berne

Courriel : efta@seco.admin.ch

Fribourg, le 2 mars 2021

Ordonnance huile de palme en provenance d'Indonésie : procédure de consultation

Monsieur le Président de la Confédération,

La procédure de consultation liée à l'ordonnance sur l'importation au taux préférentiel d'huile de palme de production durable en provenance d'Indonésie a retenu toute notre attention.

Nous accueillons positivement le présent projet d'ordonnance visant à mettre en œuvre les exigences définies dans l'accord de partenariat économique AELE-Indonésie au sujet de l'importation d'huile de palme. Il constitue une condition préalable afin que les critères de durabilité du partenariat économique puissent être vérifiés lors des importations. Le système de mise en œuvre proposé, à savoir une certification basée sur des standards internationaux déjà existants et l'approbation de la preuve de durabilité par le SECO lors de l'importation, représente à nos yeux un dispositif adéquat pour atteindre les objectifs fixés.

Pour une économie ouverte telle que la Suisse, il est évident que nous soutenons les objectifs en lien avec le libre-échange et y voyons une contribution fondamentale à la prospérité de notre pays. Dans ce contexte, nous soulignons par ailleurs l'importance que nous attachons au respect des principes de durabilité dans la politique économique extérieure, notamment pour ce qui concerne les produits agricoles et alimentaires. Il s'agit d'une exigence découlant du nouvel article 104^a de la Constitution fédérale, adopté à une grande majorité lors de la votation populaire du 24 septembre 2017. Par conséquent, nous estimons que les dispositions du partenariat économique AELE-Indonésie concernant l'importation d'huile de palme au tarif préférentiel doivent être mises en œuvre strictement, notamment en ce qui concerne la révision régulière de la sélection des systèmes de certification, ceci en bonne collaboration avec les représentant-e-s de la société civile. Nous attendons aussi de la Confédération qu'elle encourage les parties prenantes à constamment optimiser les systèmes de certification, en particulier en vue de permettre aux petit-e-s paysan-ne-s d'y participer. Les questions de responsabilités écologique et sociale sont un enjeu important, notamment dans la perspective de l'acceptation publique de l'accord de libre-échange dans son ensemble et d'autres accords économiques analogues.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'expression de nos respectueuses salutations.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique